Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260427-V_2026_2-DE

COMMUNE D'ARZON
56640 MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

V-2026-2

En exercice	**19**
Présents	**17**
Pouvoirs	**2**
Votants	**19**

L'an deux mille vingt-six,
le vingt-sept avril, à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DENFER, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : vingt-et-un avril deux mille vingt-six
- article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

PRESENTS : O. DENFER - I. RONDOT – R. DUBOIS – C. PELLISSIER – Y. RIVAIN – B. SOUILLIART – B. DE RENEVILLE – S. BOURCIER – P. SERIGNAC – C. VIALATTE – S. COTTET – J-M. DESMARS – A. GARCIA – P. DEPLAIX – N. STEPHANY – L. TAMARELLE – J-J. MULOT
ABSENTS : F. COTTE - A. LE PANSE
POUVOIRS : F. COTTE à B. SOUILLIART- A. LE PANSE à I. RONDOT

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de I. RONDOT, secrétaire de séance.

Objet: Désignation des membres sociaux-professionnels du Conseil d'Administration d'Arzon Évènements.

Les statuts d'Arzon Évènements prévoient que les membres titulaires du Conseil d'Administration sont au nombre de 13, dont 7 élus du conseil municipal et 6 représentants du milieu socio-professionnel d'Arzon. Des suppléants sont également au nombre de 13.

Les statuts reprennent la législation qui prévoit que c'est le conseil municipal qui désigne les membres du Conseil d'Administration sur proposition du Maire.

Lors du dernier conseil municipal, les membres représentant le conseil municipal ont été désignés.

Depuis, un appel à candidatures a été lancé pour les 6 représentants du milieu socio-professionnel d'Arzon.

Il est proposé les candidatures suivantes :

1 représentant YCCA : M. Marc EYMOND (suppléant M G. PHILIPPE)

1 représentant UCAA : M. Erwan RENIMEL (suppléante Mme Annabelle GANTIER)

1 représentant « activités de loisirs » : M. Emmanuel JACOBÉE (suppléante Mme Stephanie AUTISSIER)

1 représentant de la filière nautisme (activités portuaires) : M. Jean-Marc GAUTER (suppléante : Mme Aurélie GIARD)

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260427-V_2026_2-DE

Mme Christine PROVOST (suppléante Mme Mireille BRICOTTE) : Association Grandes Régates de Port Navalo

M. Philippe DESENFANT (suppléante Mme Marie-Thérèse JEAN) : Arzon Tennis Club

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 contre (L. TAMARELLE)

- **Accepte** la proposition des listes telles que détaillées ci-dessus.
- **Donne** mandat au Maire pour poursuivre cette décision et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à ARZON, le 27 avril 2026.

Le Président,

Olivier DENFER

Le Secrétaire de séance,

I. RONDOT

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, affiché le
Transmis au représentant de l'état le

Le Maire,

MAIRIE DE ARZON 56640

Olivier DENFER